



## **Transport aérien**

# **RYANAIR doit respecter la loi et payer les cotisations retraites!**

### ***La FEETS FO dénonce le soutien du maire de Marseille à la contrevenante!***

La Fédération Force Ouvrière de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services (FEETS FO), compétente pour les personnels du transport aérien (aéroports, compagnies aériennes, assistance en escale, sûreté aéroportuaire...) a pris connaissance des informations communiquées par les médias indiquant que Monsieur Gaudin Maire de Marseille se serait adressé au Chef de l'État pour soutenir la compagnie à « bas coût » RYANAIR mise en examen notamment pour travail dissimulé et pour demander l'abrogation du décret de 2006 sur les bases d'exploitations.

La FEETS FO rappelle que ce décret impose le respect du droit du travail national (droit des salariés, cotisations de sécurité sociale, cotisations retraites, etc...) aux compagnies aériennes disposant d'une base d'exploitation et employant à ce titre des salariés basés sur le territoire national.

La FEETS FO dénonce cette démarche d'un élu de la République qui revient ouvertement à cautionner le travail clandestin et plus grave encore à vouloir le légaliser en demandant l'abrogation du décret de 2006. Si sa démarche aboutissait ce serait pour le transport aérien l'incitation à la délocalisation des contrats de travail et donc à une remise en cause sans précédent des droits des salariés en France dont les droits les plus élémentaires tel que le droit à la retraite.

Pour les salariés du transport aérien, qui se voient en permanence exiger des sacrifices au prétexte de la concurrence déloyale exercée par des compagnies telles que RYANAIR, ce type de démarche en faveur de cette compagnie mise en examen pour travail dissimulé est inacceptable.

**De plus, à l'heure où le gouvernement tente d'imposer sa contre-réforme sur les retraites visant à allonger la durée de cotisation et à repousser l'âge de départ en retraite, cet appui aux entreprises qui bafouent la loi en s'exemptant de cotisations sociales est une véritable provocation.**

**La FEETS FO exige le respect de la loi et du décret de 2006 sur les bases d'exploitation.**

**Plus que jamais la FEETS FO appelle les salariés du transport aérien à se mobiliser derrière les mots d'ordre de ses syndicats et sections syndicales pour obtenir le retrait de projet de loi sur les retraites.**

Paris, le 20 octobre 2010

**Contact : 01.44.83.86.20.**

**Jean HEDOU, Secrétaire général**

**Jean-Luc SECONDI Secrétaire fédéral transport aérien**